Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 92 (1995)
Heft: 4

Rubrik: Communiqués ; Convocations

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communiqués - Convocations

FRIBOURG

L'Abeille fribourgeoise, Société d'apiculture de la Sarine: Nos membres sont convoqués en assemblée générale annuelle **mardi 11 avril 1995**, à **20 h**, à l'**Hôtel-Restaurant du Barrage**, à **Rossens**. Tractanda statutaires habituels. Election d'un membre du comité en remplacement d'un démissionnaire. L'assemblée sera suivie de la projection d'un film: «Origine du miel de forêt».

Le comité

GENÈVE

Société genevoise d'apiculture: L'assemblée mensuelle du **lundi 10 avril** aura lieu comme d'ordinaire à la **Brasserie Feldschlösschen, route des Jeunes, Acacias, à 20 h 30**.

Au programme: 1. Apimondia et Ponts-de-St-Gervais; 2. exposé sur la récolte du pollen et son conditionnement.

Le vice-président: M.-E. Favre

NEUCHÂTEL

Société d'apiculture du Val-de-Ruz: Vous êtes conviés à participer au cours pratique de vulgarisation qui aura lieu le **jeudi 6 avril,** à **17 h 30**; rendez-vous au **Restaurant du Tilleul,** à **Cressier** (centre du village, près de la salle Vallier). **Cours au rucher de Michel Simonet.** Invitation cordiale à tous.

Le conseiller: W. Debély

VAUD

Section des Alpes, Groupe de Chardonne: Pour débuter la saison apicole, vous êtes invités à la visite du rucher de **M. Roger Yersin,** à **Saint-Légier,** le **dimanche 23 avril 1995.**

Rendez-vous à **9 h 30,** à côté de l'entreprise de charpente Volet, située dans le haut de la zone industrielle de Rio Gredon.

Nous espérons avoir le plaisir de vous retrouver nombreux; bienvenue à toutes les personnes intéressées. Pour tous renseignements, tél. (021) 946 16 14.

Le conseiller

Société d'apiculture du Gros-de-Vaud: La course annuelle, comme décidé lors de notre assemblée générale, aura lieu le **mercredi 16 août 1995** à Apimondia. Les personnes qui désirent nous accompagner sont priées de bien vouloir nous verser la somme de Fr. 50.– au moyen du bulletin de versement qu'elles ont reçu. Le dernier délai est fixé au 30 avril.

Nos stamms reprennent le **mercredi 5 avril** au motel de Villars-le-Terroir. Le suivant aura lieu le mercredi 3 mai au même endroit.

Notre journée «Ruches ouvertes» aura lieu le dimanche **11 juin**.

Antoine Magnenat, moniteur-éleveur, organisera un cours d'élevage le **samedi 20 mai**, l'après-midi, à son rucher de Poliez-le-Grand. Si le beau temps n'était pas au rendez-vous, le cours serait reporté à la semaine suivante. En cas de doute, son numéro de téléphone est le 881 27 60.

Nous remercions Louis Duruz qui se chargera à nouveau du contrôle du miel. Veuillez respecter les délais. Son numéro de téléphone est le 881 43 45.

Joël Pahud, secrétaire

Société d'apiculture de Lausanne: Stamm du **12 avril 1995**, spécial Apimondia. Toutes informations par M. Jean-Paul Cochard, président de la Fédération suisse.

Samedi 22 avril dès **9 h**, journée de travail au rucher-école. Merci de venir nombreux.

Lundi 24 avril à **18 h** au rucher-école, reprise des cours pour débutants et de vulgarisation. Les cours auront lieu tous les lundis jusque vers la mi-juin.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues chez M. Max Jost, conseiller, tél. 729 57 16.

Le secrétaire

Département de l'intérieur et de la santé publique, service vétérinaire - Apiculture pastorale.

Lors de l'assemblée des inspecteurs des ruchers vaudois qui a eu lieu le 25 février 1995 à La Tour-de-Peilz, il a été décidé de diviser le canton en quatre arrondissements pour pratiquer l'apiculture pastorale:

Arrondissement I, les districts d'Aubonne, Cossonay, La Vallée, Morges, Nyon et Rolle.

Arrondissement II, les districts d'Echallens, Grandson, Orbe et Yverdon.

Arrondissement III, les districts d'Avenches, Lausanne, Lavaux, Moudon, Oron et Payerne.

Arrondissement IV, les districts d'Aigle, Pays-d'Enhaut et Vevey.

L'apiculture pastorale est gérée par l'arrêté suivant:

Article 1 – Les propriétaires de ruches désirant pratiquer l'apiculture pastorale et florale, d'un arrondissement à un autre arrondissement, doivent demander une autorisation (laissez-passer) à l'inspecteur régional des ruchers, en indiquant les lieux de stationnement, et cela jusqu'au 1er avril.

L'autorisation n'est accordée qu'après un contrôle opéré aux frais du requérant, attestant que les colonies sont indemnes de loques et d'acarioses, et que les lieux de destination ne sont pas sous séquestre. Des mesures particulières peuvent être prises dans le cadre de la lutte contre la varroase.

Article 2 – Les propriétaires de ruchers désirant pratiquer l'apiculture pastorale et florale dans leur arrondissement (lieu de recensement de leurs ruchers) ne sont pas soumis au contrôle (laissez-passer), mais ils doivent en avertir l'inspecteur régional des ruchers du lieu de stationnement, et vérifier que ces localités ne soient pas l'objet d'un séquestre. Des mesures particulières peuvent être prises dans le cadre de la lutte contre la varroase.

Lausanne le 9 mars 1995

L'inspecteur cantonal des ruchers:
Robert Steiger
Le vétérinaire cantonal:
Jean-François Pellaton

A VENDRE

colonies DB

prêtes à la récolte, à partir du 20 avril.

S'adresser à
Patrice Sudan,
Clos Derrey, 1612 Ecoteaux
Tél. (021) 907 85 80

A VENDRE

ruches Rithner DB

habitées avec plateau varroa, ruchettes 6 cadres, nucléis avec reines 1994, cadres corps bâtis, essaims.

Tél. (021) 808 58 63
ou (027) 25 23 65

A VENDRE

nucléis DB et DT

avec reines de station 94.
Prière de réserver.

B. Chappot, 1906 Charrat
tél. (026) 46 13 23, midi et soir.

A VENDRE, dès le début mai

nucléis DB

sur 4 CC, race carniolienne sélectionnée à fort rendement. Prix 30 francs c.c. + la reine 30 francs

Jacques Bavarel, 1904 Vernayaz,
tél. (026) 64 14 31